

| | |
|--|-------------|
| Territoires, efficacité et simplicité | P4 |
| Accompagner les territoires | S200 |

La Commission Permanente,

- VU** le règlement n°2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, L4211-1, L4221-1 et suivants, L4251-1 et suivants,
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L1110-1 et L1424-1,
- VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants,
- VU** le code des transports et notamment les articles L1213-3, L1215-1, L1215-2, L1221-12, L1231-3,
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 du

Conseil régional approuvant la nouvelle mesure du Pacte régional pour la ruralité « Accompagner les projets favorisant la mobilité en milieu rural »,

- VU** la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le règlement d'intervention Fonds Régional Jeunesse et Territoires,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le pacte stratégique régional type qui sera conclu entre la Région et chaque intercommunalité, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au « Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif au soutien à l'investissement public des Communes « Pays de la Loire Investissement Communal », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif aux démarches Action Cœur de ville et politique de la ville « Fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de ville en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 25 mai 2018 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique pour un montant de dotation de 1 013 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs pour un montant de dotation de 1 409 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant les

termes de l'Appel à manifestation d'Intérêt pour l'année 2020 : « Solutions innovantes pour la mobilité des territoires »,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 4 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour un montant de dotation de 1 428 100 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier pour un montant de dotation de 672 300 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée pour un montant de dotation de 948 600 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Vie et Boulogne pour un montant de dotation de 993 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour un montant de dotation de 1 116 700 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Saint-Nazaire Agglomération - CARENE pour un montant de dotation de 2 827 500 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour un montant de dotation de 1 190 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour un montant de dotation de 1 109 600 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise pour un montant de dotation de 1 730 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Sarthe pour un montant de dotation de 1 566 200 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille pour un montant de dotation de 884 400 €,

VU la délibération de la Commission permanente en date du 22 novembre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pour un montant de dotation de 474 900 €,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 1.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 721 000 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération de Redon Agglomération (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 2.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 535 700 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération de Redon Agglomération conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 3.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 506 900 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Blain (Loire-Atlantique - 44), figurant en 2.1 - annexe 4.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 367 600 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays de Blain conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération Cholet Agglomération (Maine-et-Loire - 49), figurant en 2.1 - annexe 5.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 2 317 100 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté d'agglomération Cholet Agglomération, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de l'Ernée (Mayenne - 53), figurant en 2.1 - annexe 6.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 462 400 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes de l'Ernée conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes des Coëvrons, (Mayenne - 53), figurant en 2.1 - annexe 7.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 796 500 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes des Coëvrons, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 8.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 474 900 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté du Pays Fléchois, (Sarthe - 72), figurant en 2.1 - annexe 9.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 597 500 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec la Communauté de communes du Pays Fléchois, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'APPROUVER

le document de synthèse en déclinaison du Pacte stratégique régional annexé au Contrat Pays de la Loire 2026 avec Terres de Montaigu Communauté d'agglomération (Vendée - 85), figurant en 2.1 - annexe 10.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant de 1 097 100 €, en autorisation de programme, pour sa mise en œuvre.

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 avec Terres de Montaigu Communauté d'agglomération, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 1 413 750 € pour les projets du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire - Saint-Nazaire Agglomération (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 1.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 176 606 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (Loire-Atlantique - 44) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 2.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 237 764 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire - 49) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 3.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 138 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 4.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 672 300 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (Mayenne - 53) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 5.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 30 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 6.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 30 150 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 7.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 77 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 8.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 300 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sud Sarthe (Sarthe - 72) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 9.

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 130 703 € pour les projets du Contrat Pays de la Loire 2026

de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (Sarthe - 72) au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 10.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 948 600 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 11.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 749 638 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté d'agglomération Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 12.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 400 000 € pour le projet du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Vie et Boulogne (Vendée - 85) au bénéfice du tiers figurant en 2.2 - annexe 13.

Dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des Communes : « Pays de la Loire investissement communal » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 1 070 792 € pour les 33 dossiers tels que figurant en 3.1 - annexe 1.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 1 070 792 €.

Dans le cadre du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 1 067 523 € pour les 9 dossiers, tels que figurant en 3.2 - annexe 1.

D'AFFECTER

Une autorisation de programme d'un montant de 1 067 523 €.

D'ATTRIBUER

un montant total de subvention de 10 000 € dans le cadre de l'affectation votée en autorisation d'engagement par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00058) pour le dossier tel que figurant en 3.2 - annexe 1.

Dans le cadre du « Fonds de soutien Action cœur de ville et Contrat de ville en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 750 000 € dans le cadre de l'affectation votée en autorisation de programme par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00055), pour les 4 dossiers, dont le projet porté par la Communauté

Urbaine d'Alençon tels que figurant en 3.3 - annexe 1.

Dans le cadre du « Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 5 103 €, dans le cadre de l'affectation votée en autorisation d'engagement par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00060), à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (Vendée - 85) pour l'étude « Préparer aujourd'hui le commerce de demain de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay », pour un montant subventionnable de 17 010 € TTC.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 1er septembre 2024 pour l'étude « Préparer aujourd'hui le commerce de demain » de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, au titre du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire.

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 4 890 €, dans le cadre de l'affectation votée en autorisation d'engagement par délibération du Conseil régional du 16 décembre 2022 (opération astre n°2023_00060), au Centre intercommunal d'action sociale du Pays des Herbiers (Vendée - 85) au titre des études en matière de santé, afin de financer les postes d'animateurs locaux de santé, dans le cadre du renouvellement du diagnostic de son contrat local de santé du Pays des Herbiers, pour un montant subventionnable de 16 300 € TTC.

D'AUTORISER

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2024 au titre des études en matière de santé, afin de financer les postes d'animateurs locaux de santé, dans le cadre du renouvellement du diagnostic de son contrat local de santé du Pays des Herbiers, au bénéfice du Centre intercommunal d'action sociale du Pays des Herbiers, au titre du Fonds de soutien à l'ingénierie territoriale en Pays de la Loire.

Dans le cadre du soutien aux partenaires régionaux principaux en appui aux projets territoriaux :

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 30 000 € pour un montant subventionnable de 130 000 € TTC à l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pays de la Loire, pour la construction d'une plateforme numérique à destination des élus sur la sobriété foncière.

D'AFPECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 30 000 €.

D'APPROUVER

la convention de partenariat avec l'Union régionale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Pays de la Loire (UR CAUE) telle que figurant en 4.2 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante telle que figurant en 4.2 - annexe 1.

Dans le cadre de l'animation territoriale :

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 10 000 € afin de financer les dépenses liées à l'animation des instances.

Dans le cadre des Conventions en lien avec la démarche Contrat de ville :

D'APPROUVER

l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saumur n°625, figurant en 6.5- annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Saumur n°625.

Dans le cadre du projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le site des Landes sur la commune de Loire-Authion (Maine-et-Loire - 49)

D'APPROUVER

La convention d'accompagnement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le site des Landes sur la commune de Loire-Authion figurant en 6.8 - annexe 1.

D'AUTORISER

La Présidente à signer la convention d'accompagnement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour le projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le site des Landes sur la commune de Loire-Authion.

Dans le cadre d'ajustements administratif et financier liés à des politiques territoriales 2023-2026

D'APPROUVER

la modification proposée dans le cadre d'attributions de subventions au titre du Fonds Pays de la Loire investissement communal telles que figurant en 7.1 - annexe 1.

Dans le cadre des dispositifs antérieurs

D'APPROUVER

les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subvention du titre des Contrats Territoires-Région 2020, de l'Appel à manifestation d'intérêt « Solutions innovantes pour la mobilité dans les territoires », du Fonds Action Cœur de ville - Contrat de ville, du fonds régional jeunesse et territoires, du Fonds régional de développement des communes et de la mesure 29, telles que figurant en 7.2 - annexe 1.

Soutien à la Société nationale de sauvetage en mer

D'ATTRIBUER

une subvention d'un montant de 1 000 000 € à la Société nationale de sauvetage en mer pour la réalisation du nouveau pôle national de formation à Saint-Nazaire pour un montant de dépenses subventionnables de 13 500 000 € TTC.

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 1 000 000 €.

D'APPROUVER

la convention d'attribution de subvention avec la Société nationale de sauvetage en mer telle que figurant en 8 - annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante telle que figurant en 8 - annexe 1.

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie

D'APPROUVER

la convention attributive d'une subvention en fonctionnement de l'Etat dans le cadre du programme Territoires d'industrie 2023-2027 entre l'Etat et la Région des Pays de la Loire telle que figurant en 9 -annexe 1.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Franck LOUVRIER, Constance NEBBULA, Béatrice LATOUCHE, Roch BRANCOUR, Philippe HENRY, Antoine CHÉREAU, Claire HUGUES.

REÇU le 27/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs